

## Le conseil de classe

### La composition du conseil de classe

**Référence :** Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié, art. 33

Il est institué dans les collèges, ..., pour chaque classe ou groupe d'élèves, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, un conseil de classe.

Sont membres du conseil de classe :

- les personnels enseignants de la classe ou du groupe de classes ;
- **les deux délégués des parents d'élèves de la classe ou du groupe de classes ;**
- les deux délégués d'élèves de la classe ou du groupe de classes ;
- le conseiller principal ou le conseiller d'éducation ;
- le conseiller d'orientation - psychologue ;

Sont également membres du conseil de classe lorsqu'ils ont eu à connaître du cas personnel d'un ou de plusieurs élèves de la classe : le médecin de santé scolaire ou le médecin d'orientation scolaire et professionnelle ou, à défaut, le médecin de l'établissement ; l'assistant social ; l'infirmier.

### Désignation des représentants des parents d'élèves au conseil de classe

**Référence :** Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié, art. 33

« Le chef d'établissement réunit, au cours du premier trimestre, les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration, pour désigner les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants des parents d'élèves de chaque classe, à partir des listes qu'ils présentent à cette fin. Le chef d'établissement répartit les sièges compte tenu des suffrages obtenus lors de cette élection. »

« Dans le cas où, pour une classe, il s'avérerait impossible de désigner des parents d'élèves de la classe, les sièges des délégués pourraient être attribués à des parents d'élèves d'autres classes volontaires. »

### Fonctionnement du conseil de classe

**Référence :** Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié, art. 33

Le conseil de classe se réunit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile.

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

Le professeur principal expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente ses observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe. Sur ces bases et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apporté par ses membres, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études.

### Horaires des conseils de classe

Le Ministère indique sans ambiguïté l'obligation de réunir les conseils de classe en dehors des heures de cours.

« Pour que les familles puissent être utilement associées à ce processus, il est rappelé que les conseils de classe doivent se tenir en dehors des heures de classe, après 17 heures pour faciliter la présence des parents. »

### Rôle des délégués des parents d'élèves au conseil de classe

Le rôle des parents au sein du conseil de classe est important. Comme en attestent les attributions du conseil, le parent, membre à part entière du conseil de classe aura à se prononcer sur la suite qu'il conviendra de donner à la scolarité d'un élève. Il s'agit là d'une grande responsabilité qui peut engager l'avenir d'un jeune (notamment en ce qui concerne l'orientation).

- Ils sont un véritable lien entre les professeurs et l'administration du collège d'une part et les familles d'autre part.
- Ils s'informent sur la vie de la classe et cherchent, avec le conseil de classe, des solutions aux éventuelles difficultés.
- Ils représentent les parents et familles. Ils doivent donc savoir ce que ces derniers pensent. Ils sont attentifs aux cas d'élèves ou familles isolés ou en difficulté, sans chercher à se substituer, dans ces cas, aux intervenants professionnels (professeurs, administration, assistance sociale, médecin scolaire)
- Un délégué de parents aux conseils de classe s'intéresse à tous les élèves (et non seulement à son enfant et ses copains!)
- On rappelle qu'un parent volontaire peut être délégué de parents pour une classe dans laquelle il n'a pas son propre enfant. (cela peut permettre d'assurer une représentation dans certaines classes, ...)
- Parents, agents de l'administration et enseignants, sachons nous exprimer sans agressivité entre nous, reconnaissons à chacun le droit d'exprimer ses particularités : c'est à ce prix que nous serons réellement des co-éducateurs.

**Extraits des documents FCPE : « Le conseil de classe – Centre de Documentation et d'Information de la FCPE »**



Madame, Monsieur,

L'association de Parents d'Elèves FCPE du xxxxxxxxxxxxxxxx a besoin de parents, notamment pour les prochains conseils de classe.

Une réunion préparatoire aura lieu le .....à .....

Nous aimerions savoir si vous souhaitez représenter les parents soit dans la classe dans laquelle se trouve votre enfant, soit dans une autre classe.

Au dos de cette feuille, vous trouverez les principes de fonctionnement de ces conseils ainsi que des informations sur le rôle de ceux-ci et la position de l'association sur le rôle des parents délégués.

Etant la seule association de parents d'élèves sur le collège, il nous revient de proposer à l'administration des noms de délégués. Nous demandons donc aux parents volontaires de nous rejoindre en adhérant à l'association.

Vous pouvez nous répondre en retournant le coupon ci-dessous :

-par courrier : xxxxxxxxxxxxxxxxx

- par votre enfant : il le déposera dans la boîte à lettres FCPE qui se trouve xxxxxxxxxxxxxxxxx

- par mel : xxxxxxxxxxxxxxxxx

Nom .....

Prénom .....

Rue .....

Ville .....

Tel. ....

adresse mel .....

accepte d'être délégué parent FCPE xxxxxxxxxxxxxxxxx  
classe de : .....

s'engage de ce fait à adhérer à l'association de Parents d'Elèves et à respecter les principes de l'association

à.....

le.....

signature

---